

## CONSEIL GENERAL - Séance du 13 décembre 2005

### Intervention d'Evelyne YONNET Conseillère générale d'Aubervilliers-est - Présidente de la 3<sup>ème</sup> commission

---

*La troisième commission a examiné le rapport présenté par Anne-Marie MAHEAS en s'attardant bien sûr davantage sur la mise en place de l'aide à la restauration.*

*Il est effectivement difficile aujourd'hui de connaître le véritable impact de cette mesure transitoire.*

*Les premières estimations de la fréquentation sont parfois contradictoires et difficiles à interpréter. Il faudra attendre encore quelques semaines pour disposer d'un bilan significatif, notamment en terme de fréquentation.*

*Il s'agit d'un dispositif nouveau et il faudra sans doute encore du temps pour que l'information circule pleinement dans toutes les familles et pour qu'elles prennent la décision d'inscrire leur enfant.*

*D'un point de vue technique, il semble que les quelques problèmes locaux de mise en œuvre aient été surmontés et il faut souligner que la mesure a été globalement bien accueillie.*

*Par ailleurs, pour le futur quotient familial applicable à la rentrée 2006, les pistes de travail présentées ont été approuvées par la commission, notamment en raison de la recherche de simplicité et de lisibilité dans la mise en œuvre, au travers du partenariat avec la caisse d'allocation familiale.*

*Une remarque cependant. Tout en étant conscient de la complexité du travail à accomplir pour les services départementaux et les établissements, je souhaite vivement que, comme il était convenu sur ce dossier, les 2 et 3èmes commissions soient associées en amont de chaque grande étape de l'élaboration du quotient familial.*

*Ce d'autant plus que la question du barème touche au plus près les difficultés sociales de notre département, et que la répartition de l'aide aux familles devrait faire l'objet d'un consensus le plus large possible tant la question de l'égalité et de l'équité, notamment dans le parcours scolaire, sont aujourd'hui sensibles.*

*C'est vrai pour une autre question qui peut s'avérer délicate en cette année de centenaire de la loi sur la laïcité, il s'agit la question de l'extension - ou non - du quotient familial aux établissements privés.*

*Il serait prématuré d'engager ce débat aujourd'hui, mais nous aurons à en décider le plus sereinement possible, et les commissions pourront très largement y apporter leurs concours.*

*Je vous remercie*